

Question avec demande de réponse orale O-xx/2025

au Conseil

Article 142 du règlement intérieur

Antonio Decaro

Président de la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire

Manuela Ripa

au nom du groupe PPE

César Luena

au nom du groupe S&D

Pietro Fiocchi

au nom du groupe ECR

Michal Wiezik

au nom du groupe Renew

Maria Ohisalo

au nom du groupe Verts/ALE

Carola Rackete

au nom du groupe The Left

Objet: Objectifs clés en vue de la 20^e session de la conférence des parties à la CITES en Ouzbékistan

1. Le Conseil peut-il dire quels sont les principaux objectifs stratégiques de l'Union pour la conférence des parties à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui se tiendra du 24 novembre au 5 décembre 2025 en Ouzbékistan?
2. Le plan d'action révisé de l'Union contre le trafic d'espèces sauvages oriente les nouvelles mesures de l'Union dans ce domaine jusqu'en 2027. Il vise notamment à s'attaquer aux causes profondes du trafic, à renforcer le cadre juridique, à faire appliquer la réglementation et les politiques, ainsi qu'à renforcer les partenariats mondiaux. Où en est la mise en œuvre de ce plan depuis son adoption en 2022? En particulier, quels progrès ont été réalisés pour combler les lacunes constatées dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et pour renforcer l'efficacité de cette lutte?

Dépôt: XX.4.2025

Échéance: XX.4.2025